

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2135

19 août 2015

### SOMMAIRE

AlcoDev S.A. ....	102453	Laudamar Participations S.A. ....	102473
Amerly's International S.A. ....	102434	Le Bon Coin S.à r.l. ....	102475
B&M Entreprise de Toitures ....	102456	Les Productions du Cercle S.à r.l. ....	102474
BTG Pactual E&P S.à r.l. ....	102462	Lorber SA ....	102465
Caliorne 2 S.A. ....	102455	Lothian Partners 27 S.à r.l. ....	102439
C.E.C.T. Compagnie Européenne de Cinéma et de Télévision S.A. ....	102444	Lucagri Luxembourg S.à r.l. ....	102475
CEP III Investment 19 S.à r.l. ....	102457	Lucidum International S.A. ....	102476
Danimel S.A. ....	102461	Lux-Sectors SICAV ....	102434
Delilah Europe Investments S.à r.l. ....	102458	Lux Wealth SICAV-UCITS ....	102435
Delilah US Investments S.à r.l. ....	102460	Marma S.A. ....	102445
EFC S.à r.l. ....	102435	Matthias RUPPERT GmbH ....	102452
EQT Credit II S.à r.l. ....	102459	NBIM Karl LBG1 S.à r.l. ....	102467
Finanmag S.A. - SPF ....	102434	North Star Investment S.à r.l. ....	102451
Fürlehre S.à r.l. ....	102464	Pneus Service Hoffmann S.à r.l. ....	102473
Harbour ....	102446	Sacha Rénovations S.à r.l. ....	102471
Holmby Investments S.A. ....	102467	South Europe Infrastructure Equity Finance .....	102476
Hubbell Luxembourg, S.à r.l. ....	102458	Terabyte S.à r.l. ....	102461
Immo Garnech S.A. ....	102448	Transocean Rig Management S.C.S. ....	102449
International Finance Services S.A. ....	102466	TreeTop Asset Management S.A. ....	102474
Kadesh Participations S.à r.l. ....	102450	TS 5CP Holdings S.à r.l. ....	102472
Kaiserkarree Fixtures S.à r.l. ....	102470	Vantage Luxembourg I, S.à r.l. ....	102479
Laboratoire Dentaire Graffe S.à r.l. ....	102472		

**Finanmag S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 47.951.

Les actionnaires de la société Finanmag S.A. SPF (la "Société") sont par la présente invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de la Société qui sera tenue le *3 septembre 2015* à 14h au siège social afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
- Présentation et approbation du rapport de contrôle du Commissaire relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2014 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
- Démission d'un administrateur, décharge et nomination de son remplaçant.
- Divers.

Il est rappelé aux actionnaires que pour des raisons techniques, ils ne peuvent assister à l'assemblée générale par visio-conférence. Ils peuvent cependant donner procuration pour se faire représenter à l'assemblée générale.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015139899/22.

---

**Amerly's International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le *7 septembre 2015* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2015
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015140563/795/15.

---

**Lux-Sectors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.257.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le mercredi *9 septembre 2015* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2015.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2015; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015140564/755/23.

---

**Lux Wealth SICAV-UCITS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.435.

A redemption request in the amount of 98 % (10 115 shares) of the shares in circulation of the Lux Wealth SICAV-UCITS - Equity Brazil Fund has been received by the custodian bank of the Company on 12 June 2015.

The Lux Wealth SICAV-UCITS - Equity Brazil Fund is the sole sub-fund of the Company. In consideration of the high amount of the redemption request and the remaining assets within the Company after payment of the redemption price the board of directors of the Company (the "Directors") considers that it is no more possible to manage the Company in an economic efficiency manner and therefore it would be necessary to liquidate the capital of the sub-fund as well as the Company.

The Directors have therefore decided to submit the liquidation of the Company to the shareholders and thus, to convene the shareholders to an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

(the "Meeting") which will be held on 4 September 2015 at 3:00 p.m. at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. To resolve upon the dissolution and liquidation of the Company.
2. To appoint VPB Finance S.A., represented by Mr. Eduard von Kymmel, as liquidator and to determine its powers and remuneration.
3. To appoint KPMG Luxembourg, société cooperative, as auditors to the liquidation.
4. Miscellaneous.

The Directors have resolved on 12 June 2015 that the calculation of the Company's net asset value and the issue, redemption and conversion of shares in the Company be hereby suspended with immediate effect.

Please note that the expenses linked to the liquidation of the Company will be borne by the Company calculated as of 12 June 2015.

The shareholders are invited to contact VPB Finance S.A. for any additional information regarding the meeting.

The shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity. Shareholders who cannot attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; for this effect, a proxy form is attached hereby. In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received no later than twenty-four hours before the Meeting to the attention of VP Bank (Luxembourg) SA, 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg either by fax at the following number +352-404770284 or by mail.

The Meeting will be regularly held if 50% of the capital is represented at the Meeting.

Resolutions will be validly passed if adopted by two thirds of the votes validly cast at the Meeting.

*The Directors*

Référence de publication: 2015140565/755/37.

---

**EFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.433.436,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 197.079.

In the year two thousand fifteen,  
on the twenty-sixth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Brandbev S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés) under the number B 80.984;

- Mexbrew S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the Luxembourg laws, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés) under the number B 172.854 (the “Contributor”);

both here represented by:

Mr Yannick BOMANS, with professional address at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of two (2) powers of attorney given under private seal.

Said powers of attorney signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented by their proxyholder, have requested the undersigned notary to state as follows:

I. That, Brandbev S.à r.l. aforementioned, is currently the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of EFC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on May 18, 2015, not yet published in *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the same undersigned notary, on 26 May 2015, in the process of registered and formalised.

II. That the share capital of the Company currently amounts to nine million nine hundred twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 9,922,500.-) represented by nine million nine hundred twenty-two thousand five hundred (9,922,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-four million five hundred ten thousand nine hundred thirty-six Euros (EUR 44,510,936), so as to raise it from its current amount of nine million nine hundred twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 9,922,500) to fifty-four million four hundred thirty-three thousand four hundred thirty-six Euros (EUR 54,433,436.-) by the issuance of forty-four million five hundred ten thousand nine hundred thirty-six (44,510,936) new class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a class B share premium of seventeen billion seven hundred fifty-nine million eight hundred sixty-three thousand five hundred seventy Euros (EUR 17,759,863,570.-);

3. Subscription, intervention of Mexbrew S.à r.l. and payment of the new class B shares of the Company together with a class B share premium by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, (i) the Sole Shareholder shall take the first and the second resolutions in the presence of the Contributor and (ii) the remaining resolutions shall be taken together by the Sole Shareholder and the Contributor, the latter in its capacity as new shareholder.

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further resolved that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of forty-four million five hundred ten thousand nine hundred thirty-six Euros (EUR 44,510,936.-), so as to raise it from its current amount of nine million nine hundred twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 9,922,500.-) to fifty-four million four hundred thirty-three thousand four hundred thirty-six Euros (EUR 54,433,436.-) by the issuance of forty-four million five hundred ten thousand nine hundred thirty-six (44,510,936) new class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the “Class B Shares”), together with the payment of a share premium of seventeen billion seven hundred fifty-nine million eight hundred sixty-three thousand five hundred seventy Euros (EUR 17,759,863,570.-) (the “Class B Share Premium”). The Class B Shares and Class B Share Premium are to be fully paid-up through a contribution in kind by the Contributor of a claim in an amount of seventeen billion eight hundred four million three hundred seventy-four thousand five hundred six Euros (EUR 17,804,374,506.-) (the “Contribution”).

102437

*Third resolution*  
*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, hereby represented by its proxyholder prenamed, which declares to subscribe to and entirely pay-up the New Class B Shares, having an aggregate value of forty-four million five hundred ten thousand nine hundred thirty-six Euros (EUR 44,510,936), together with the payment of the Class B Share Premium, through the Contribution.

*Valuation*

The total value of the Contribution amounts to seventeen billion eight hundred four million three hundred seventy-four thousand five hundred six Euros (EUR 17,804,374,506.-) being the Euro equivalent of three hundred and three billion eight hundred and nine million seven hundred and sixty-eight thousand five hundred eighty-six Mexican Pesos (MXN 303,809,768,586.-) based on the EUR/MXN exchange rate published on 11 May 2015 by Bloomberg, pursuant to which EUR 1.- equals to MXN 17,063771. Such value is documented in a Luxembourg independent qualified auditor's report from PricewaterhouseCoopers (société cooperative) (the "Audit Report") dated 26 May 2015, which will remain hereafter attached as Schedule 1 and which conclusions are as follows:

"Based on our review nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares and the share premium to be issued in counterpart."

The Contribution is allocated as follows:

- forty-four million five hundred ten thousand nine hundred thirty-six Euros (EUR 44,510,936.-) to the share capital (Class B Shares)
- seventeen billion seven hundred fifty-nine million eight hundred sixty-three thousand five hundred seventy Euros (EUR 17,759,863,570.-) to the Class B Share Premium.

*Evidence of the Contribution's existence*

Proof of the Contribution had been given to the undersigned notary, who expressly acknowledged it.

*Fourth resolution*

Pursuant to the above increase of the share capital of the Company, the shareholders resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at fifty-four million four hundred thirty-three thousand four hundred thirty-six Euros (EUR 54,433,436.-) represented by nine million nine hundred twenty-two thousand five hundred (9,922,500) class A shares (the “Class A Shares”) and forty-four million five hundred ten thousand nine hundred thirty-six (44,510,936) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.”

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze,

le vingt-six mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

- Brandbev S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80984;

- Mexbrew S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172854 (l'«Apporteur»);

les deux ici représentées par:

Monsieur Yannick BOMANS, employé privé, résidant professionnellement au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu des deux (2) procurations données sous-seing privé.

Lesdites procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Ces parties comparantes, représentées par leurs mandataires ont prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Brandbev S.à r.l, susmentionnée, est actuellement l'associé unique (l' «Associé Unique») de EFC S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 18 mai 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 26 mai 2015, en voie d'enregistrement et de formalisation.

II. Le capital social de la Société est actuellement d'un montant de neuf millions neuf cent vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 9.922.500) représentés par neuf millions neuf cent vingt-deux mille cinq cents (9.922.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre millions cinq cent dix mille neuf cent trente-six Euros (EUR 44.510.936.-), de manière à le porter de son montant actuel de neuf millions neuf cent vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 9.922.500.-) à cinquante quatre millions quatre cent trente-trois mille quatre cent trente-six Euros (EUR 54.433.436.-) par l'émission de quarante-quatre millions cinq cent dix mille neuf cent trente-six (44.510.936) de nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission de classe B d'un montant de dix-sept milliards sept cent cinquante-neuf millions huit cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix Euros (EUR 17.759.863.570.-);

3. Souscription, intervention de Mexbrew S.à r.l. et paiement des nouvelles parts sociales de classe B de la Société au moyen de prime d'émission de classe B au moyen d'un apport en nature;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

5. Divers.

IV. Cela, sur la base de l'ordre du jour, (i) l'Associé Unique a pris la première et la seconde résolution en présence de l'Apporteur et (ii) les résolutions restantes ont été prises conjointement par l'Associé Unique et l'Apporteur, ce dernier en sa qualité de nouvel associé.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre millions cinq cent dix mille neuf cent trente six Euros (EUR 44.510.936.-), de manière à le porter de son montant actuel de neuf millions neuf cent vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 9.922.500.-) à cinquante-quatre millions quatre cent trente-trois mille quatre cent trente-six Euros (EUR 54.433.436.-) par l'émission de quarante-quatre millions cinq cent dix mille neuf cent trente-six (44.510.936) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»), conjointement au paiement d'une prime d'émission de dix-sept milliards sept cent cinquante-neuf millions huit cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix Euros (EUR 17.759.863.570.-) (la «Prime d'Emission de Classe B»). Les Nouvelles Parts Sociales de Classe B et la Prime d'Emission de Classe B sont libérées entièrement par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de dix-sept milliards huit cent quatre millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent six Euros (EUR 17.804.374.506.-) par l'Apporteur (l'«Apport»).

#### *Troisième résolution*

##### *Intervention - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes l'Apporteur, ici représenté par le mandataire précité, qui déclare souscrire et libérer entièrement les Nouvelles Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur totale de quarante-quatre millions cinq cent dix mille neuf cent trente-six Euros (EUR 44.510.936.-), conjointement au paiement de la Prime d'Emission de Classe B, au moyen de l'Apport.



*Evaluation*

La valeur totale de l'Apport s'élève à dix-sept milliards huit cent quatre millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent six Euros (EUR 17.804.374.506.-), étant le montant en Euros équivalent à trois cent trois milliards huit cent neuf millions sept cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-six Pesos Mexicain (MXN 303.809.768.586.-) basé sur le taux de conversion MXN/EUR publié le 11 mai 2015 par Bloomberg, en vertu duquel MEX 1.- équivaut à EUR 17,063771. Cette valeur est documentée dans un rapport d'un réviseur d'entreprise agréé luxembourgeois de chez Pricewaterhouse-Coopers (société coopérative) (le «Rapport d'Auditeur») daté du 26 mai 2015, qui demeurera attaché ci-joint en tant qu'Annexe 1 et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur la base de notre revue, aucun élément n'a attiré notre attention et qui nous porterait à croire que la valeur totale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre et la prime d'émission corrélative.»

L'Apport est alloué comme suit:

- quarante-quatre millions cinq cent dix mille neuf cent trente-six Euros (EUR 44.510.936.-) au capital social, (Nouvelles Parts Sociales de Classe B)
- dix-sept milliards sept cent cinquante-neuf millions huit cent soixante trois mille cinq cent soixante-dix Euros (EUR 17.759.863.570.-) à la Prime d'Emission de Classe B.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné, qui en prend acte.

*Quatrième résolution*

Conformément à la hausse du capital social de la Société, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le Capital émis de la Société est fixé à cinquante-quatre millions quatre cent trente-trois mille quatre cent trente-six Euros (EUR 54.433.436.-) représenté par neuf millions neuf cent vingt-deux mille cinq cents (9.922.500) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et quarante-quatre millions cinq cent dix mille neuf cent trente six (44.510.936) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune.”

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société du présent acte sont estimés à approximativement six mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre les deux textes, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec Nous, notaire, la présente minute.  
Signé: Y. BOMANS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 juin 2015. Relation: EAC/2015/12378. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015096673/216.

(150107882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

**Lothian Partners 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.878.821,88.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.530.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of May.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED

1) Collier International Partners IV-D, L.P., an exempted limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 13055, duly represented by its general partner, Collier International General Partner IV, L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number CR-13055, duly represented by its general

partner, Collier Investment Management Limited, a company limited by shares governed by the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, registered in Guernsey under number 29942,

currently being the holder of one million four hundred seventy-six thousand nine hundred eighteen (1,476,918) ordinary shares, in registered form and without par value, of the Company,

here represented by Ms. Diana TOTH, Avocate à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) Collier German Investors GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated and organized under the laws of Germany, with registered office at Kardinal-Faulhaber Straße, 10, D-80333 Munich, Germany and registered at the Register of Commerce at the lower court of Munich under registration number HRA 79284, duly represented by its managing limited partner, Collier International General Partner IV, L.P. an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number CR-13055, duly represented by its general partner, Collier Investment Management Limited, a company limited by shares governed by the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, registered in Guernsey under number 29942,

currently being the holder of forty-eight thousand three hundred eighty-three (48,383) ordinary shares, in registered form and without par value, of the Company,

here represented by Ms. Diana TOTH, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

3) Lothian Carried Interest L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Canada, with an office at Suite 214, 4700 rue de la Savane, Montreal, QC H4P 1T7, Canada and registered with the Companies Register of Ontario under number 190552836, duly represented by its general partner, Lothian Carried Interest General Partner Corp., a Corporation governed by the laws of Canada, with office at Suite 214, 4700 rue de la Savane, Montreal, QC H4P 1T7, Canada, registered in Industry Canada under number 451781-4,

currently being the holder of twenty-six (26) special shares, in registered form and without par value, of the Company, here represented by Ms. Diana TOTH, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Lothian Partners 27 S.à r.l. (formerly “Lothian Partners 27 (S.à r.l.) SICAR”), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 105.530, with a share capital of six million seven hundred seventy-three thousand euros (EUR 6,773,000) (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 8 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 408, dated 3 May 2005. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 7 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3228, dated 18 December 2013.

The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company and considering themselves being duly informed of the agenda and waiving any convening notice, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the “Meeting”) is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Waiver of the convening formalities;
2. Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety-four thousand one hundred seventy-eight euros and twelve cents (EUR 894,178.12) in order to reduce it from its present amount of six million seven hundred seventy-three thousand euro (EUR 6,773,000) to five million eight hundred seventy-eight thousand eight hundred twenty-one euros and eighty-eight cents (5,878,821.88) by cancellation of two hundred one thousand three hundred seventy-five (201,375) ordinary shares, in registered form and without par value, of the Company;
3. Subsequent reallocation of the shares of the Company among the shareholders of the Company;
4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above; and
5. Decision to confer all powers to any member of the board of managers of the Company, each acting individually with full power of substitution, to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that all the shareholders of the Company waive the convening notices, considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the present Meeting which has been communicated to them in advance.



### *Second resolution*

The Meeting having reviewed the 2014 financial statements and the interim financial statements of the Company decides to reduce the share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety-four thousand one hundred seventy-eight euros and twelve cents (EUR 894,178.12) in order to reduce it from its present amount of six million seven hundred seventy-three thousand euros (EUR 6,773,000) to five million eight hundred seventy-eight thousand eight hundred twenty-one euros and eighty-eight cents (5,878,821.88) by cancellation of two hundred one thousand three hundred seventy-five (201,375) ordinary shares, in registered form and without par value, of the Company.

As a consequence of the cancellation of the shares, the total amount of eight hundred ninety-four thousand one hundred seventy-eight euros and twelve cents (EUR 894,178.12), equivalent to (i) seven hundred sixty thousand Canadian Dollars (CAD 760,000) according to the CAD/EUR exchange rate as of 20 May 2015 and (ii) three hundred eighty thousand United States Dollars (USD 380,000) according to the USD/EUR exchange rate as of 20 May 2015, shall be reimbursed to the affected shareholders, as follows:

- Collier International Partners IV-D, L.P. shall receive an amount of (i) seven hundred thirty-five thousand eight hundred ninety-two Canadian Dollars and fifty-seven cents (CAD 735,892.57) equivalent to five hundred thirty-eight thousand thirty-one euros and forty-nine cents (EUR 538,031.49) according to the CAD/EUR exchange rate as of 20 May 2015 and (ii) three hundred sixty-seven thousand nine hundred forty-six United States Dollars and twenty-nine cents (USD 367,946.29) equivalent to three hundred twenty-seven thousand seven hundred eighty-three euros and three cents (EUR 327,783.03) according to the USD/EUR exchange rate as of 20 May 2015 in exchange for the cancellation of one hundred ninety-four thousand nine hundred eighty-seven (194,987) ordinary shares it held in the Company;

- Collier German Investors GmbH & Co. KG shall receive an amount of (i) twenty-four thousand one hundred seven Canadian Dollars and forty-three cents (CAD 24,107.43) equivalent to seventeen thousand six hundred twenty-five euros and sixty-one cents (EUR 17,625.61) according to the CAD/EUR exchange rate as of 20 May 2015 and (ii) twelve thousand fifty-three United States Dollars and seventy-one cents (USD 12,053.71) equivalent to ten thousand seven hundred thirty-seven euros and ninety-nine cents (EUR 10,737.99) according to the USD/EUR exchange rate as of 20 May 2015 in exchange for the cancellation of six thousand three hundred eighty-eight (6,388) ordinary shares it held in the Company.

The total amount of eight hundred ninety-four thousand one hundred seventy-eight euros and twelve cents (EUR 894,178.12), equivalent to (i) seven hundred sixty thousand Canadian Dollars (CAD 760,000) according to the CAD/EUR exchange rate as of 20 May 2015 and (ii) three hundred eighty thousand United States Dollars (USD 380,000) according to the USD/EUR exchange rate as of 20 May 2015 corresponds to the accounting par value of the total number of ordinary shares cancelled, which accounting par value is the result of the division of the share capital amount by the number of shares of the Company before the capital reduction, i.e.  $6,773,000 / 1,525,301 = \text{EUR } 4,44$ .

### *Third resolution*

As a result of the preceding resolution, the Meeting acknowledges that the one million three hundred twenty-three thousand nine hundred twenty-six (1,323,926) ordinary shares of the Company and the twenty-six special shares of the Company shall henceforth be allocated as follows:

(i) Collier International Partners IV-D, L.P. holds one million two hundred eighty-one thousand nine hundred thirty-one (1,281,931) ordinary shares, in registered form and without par value, in the Company;

(ii) Collier German Investors GmbH & Co. KG holds forty-one thousand nine hundred ninety-five ordinary shares (41,995), in registered form and without par value, in the Company; and

(iii) Lothian Carried Interest L.P. holds twenty six (26) special shares, in registered form and without par value, in the Company.

### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“**5.1.** The share capital of the Company is set at five million eight hundred seventy-eight thousand eight hundred twenty-one euros and eighty-eight cents (5,878,821.88) represented by one million three hundred twenty-three thousand nine hundred twenty-six (1,323,926) ordinary shares (the Ordinary Shares) and twenty-six (26) special shares (the Special Shares), in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.”

### *Fifth resolution*

To the extent required, the Meeting decides to confer all powers to any member of the board of managers of the Company, each acting individually with full power of substitution, to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares.

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,800.-.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

**ONT COMPARU:**

1) Colter International Partners IV-D, L.P., un exempted limited partnership constitué et organisé selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman et enregistré au Registre des Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous le numéro 13055, tel que représenté par son general partner, Colter International General Partner IV, L.P., un exempted limited partnership constitué et organisé selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, et enregistré au Registre des Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous le numéro CR-13055, tel que représenté par son general partner, Colter Investment Management Limited, une company limited by shares constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, et immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 29942,

détenant un million quatre cent soixante-seize mille neuf cent dix-huit (1.476.918) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société;

ici représentée par Madame Diana TOTH, Avocaet à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2) Colter German Investors GmbH & Co. KG, un limited partnership constitué et organisé selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Kardinal-Faulhaber Straße, 10, D-80333 Munich, Allemagne et enregistré au tribunal d'instance de Munich sous le numéro de registre HRA 79284, tel que représenté par son managing limited partner, Colter International General Partner IV, L.P., un exempted limited partnership constitué et organisé selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, et enregistré au Registre des Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous le numéro CR-13055, tel que représenté par son general partner, Colter Investment Management Limited, une company limited by shares constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, et immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 29942,

détenant quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-trois (48.383) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société,

ici représentée par Madame Diana TOTH, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3) Lothian Carried Interest L.P., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social à 4700, rue de la Savane, Suite 214, Montréal, QC H4P 1T7, Canada, et enregistrée au Registre des Sociétés de l'Ontario sous le numéro 190552836, telle que représentée par son associé commandité, Lothian Carried Interest General Partner Corp., une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social à Suite 214, 4700 rue de la Savane, Montreal, QC H4P 1T7, Canada, et enregistrée au Industry Canada sous le numéro 451781-4,

détenant vingt-six (26) parts sociales spéciales, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société,

ici représentée par Madame Diana TOTH, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de Lothian Partners 27 S.à r.l. (anciennement «Lothian Partners 27 (S.à r.l.) SICAR»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ayant un capital social de six millions sept cent soixante-treize mille euros (EUR 6.773.000), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.530 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408, daté du 3 mai 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3228, daté du 18 décembre 2013.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment informées de l'ordre du jour et renonçant à toutes formalités de convocation, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'«Assemblée») est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour:

### *Ordre du jour*

1) Renonciation aux formalités de convocation;

2) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-dix-sept euros et douze centimes (EUR 894.178,12) afin de le réduire de son montant actuel de six millions sept cent soixante-treize mille euros (EUR 6.773.000) à cinq millions huit cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt-et-un euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 5.878.821,88) par l'annulation de deux cent un mille trois cent soixante-quinze (201.375) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société;

3) Réallocation subséquente des parts sociales de la Société entre les actionnaires de la Société;

4) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter ce qui précède; et

5) Décision de donner tous pouvoirs à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement avec pleins pouvoirs de substitution, aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales.

Par conséquent, les parties comparantes, agissant via leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de constater que tous les associés renoncent aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée ayant revu les comptes annuels de 2014 et les comptes intermédiaires de la Société décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-dix-huit euros et douze centimes (EUR 894.178,12) afin de le réduire de son montant actuel de six millions sept cent soixante-treize mille euros (EUR 6.773.000) à cinq millions huit cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt et un euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 5.878.821,88) par l'annulation de deux cent un mille trois cent soixante-quinze (201.375) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société.

En conséquence de l'annulation des parts sociales, le montant total de huit cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-dix-huit euros et douze centimes (EUR 894.178,12) correspondant à (i) sept cent soixante mille dollars canadiens (CAD 760.000) selon le taux de change CAD/EUR au 20 mai 2015 et (ii) trois cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 380.000) selon le taux de change USD/EUR au 20 mai 2015, sera payé aux associés concernés comme suit:

- Coller International Partners IV-D, L.P. recevra un montant de (i) sept cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-douze dollars canadiens et cinquante-sept centimes (CAD 735.892,57) correspondant à cinq cent trente-huit mille trente-et-un euros et quarante-neuf centimes (EUR 538.031,49) selon le taux de change CAD/EUR du 20 mai 2015 et (ii) trois cent soixante-sept mille neuf cent quarante-six dollars américains et vingt-neuf centimes (USD 367.946,29) selon le taux de change USD/EUR en échange de l'annulation de cent quatre-vingt quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept (194.987) parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société;

- Coller German Investors GmbH & Co. KG Coller International Partners IV-D, L.P. recevra un montant de (i) vingt-quatre mille cent sept dollars canadiens et quarante-trois centimes (CAD 24.107,43) correspondant à dix-sept mille six cent vingt-cinq euros et soixante-et-un centimes (EUR 17.625,61) selon le taux de change CAD/EUR au 20 mai 2015 et (ii) douze mille cinquante-trois dollars américains et soixante-et-onze centime (USD 12.053,71) correspondant à dix mille sept cent trente-sept mille euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 10.737,99) correspondant au taux de change USD/EUR au 20 mai 2015 en échange de l'annulation de six mille trois cent quatre-vingt-huit (6.388) parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société.

Le montant total de huit cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-dix-huit euros et douze centimes (EUR 894.178,12), correspondant à (i) sept cent soixante mille dollars canadiens (CAD 760.000) selon le taux de change CAD/EUR au 20 mai 2015 et (ii) trois cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 380.000) selon le taux de change USD/EUR au 20 mai 2015, est égal au pair comptable du nombre total de parts sociales annulées, dont la valeur est le résultat de la division du montant du capital social par le nombre de parts sociales de la Société avant la réduction de capital, soit  $6.773.000 / 1.525.301 = \text{EUR } 4,44$ .

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée constate que les un million trois cent vingt-trois mille neuf cent vingt-six (1.323.926) parts sociales ordinaires et les vingt-six (26) parts sociales spéciales seront désormais allouées de la manière suivante:

(i) Coller International Partners IV-D, L.P. détient un million deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-et-une (1.281.931) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, dans la Société;

(ii) Coller German Investors GmbH & Co. KG détient quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-quinze (41.995) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, dans la Société; et

(iii) Lothian Carried Interest L.P. détient vingt-six (26) parts sociales spéciales, sous forme nominative et sans valeur nominale, dans la Société.

#### *Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinq millions huit cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt-et-un euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 5.878.821,88) représenté par un million trois cent vingt-trois mille neuf cent vingt-six (1.323.926) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et vingt-six (26) parts sociales spéciales (les Parts Sociales Spéciales), sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Cinquième résolution*

Dans le mesure requise, l'Assemblée décide de donner tous pouvoirs à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement avec pleins pouvoirs de substitution, aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. TOTH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16175. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015096849/270.

(150107226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

#### **C.E.C.T. Compagnie Européenne de Cinéma et de Télévision S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.979.

L'an deux mille quinze, le douze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "C.E.C.T. COMPAGNIE EUROPEENNE DE CINEMA ET TELEVISION S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84979, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 523 du 4 avril 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 26 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 802 du 22 avril 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis BREVER, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En conséquence, il est mis fin au mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brever, M. Krecké, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 juin 2015. 2LAC/2015/13528. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100267/54.

(150110324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

---

**Marma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.766.

L'an deux mille quinze, le douze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MARMA S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 120766, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2250 du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 43 du 24 janvier 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis BREVER, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:



I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En conséquence, il est mis fin au mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brever, M. Krecké, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 juin 2015. 2LAC/2015/13529. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100618/54.

(150110357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

**Harbour, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.052.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The company governed by the laws of Sweden..Pettersviken AB., established and having its registered office in SE-116 20 Stockholm, Roddargatan 15 (Sweden), registered with the Swedish Companies Registration Office (Bolagsverket) under the number 556693-7735,

here represented by Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Pernelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "HARBOUR", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 124052, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on February 2, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 573 of April 11, 2007,



and that the articles of association (the “Articles”) have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each, fully paid-up;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”);

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### **A COMPARU:**

La société régie par les lois de Suède “Pettersviken AB”, établie et ayant son siège social à SE-116 20 Stockholm, Roddargatan 15 (Suède), inscrite au registre des sociétés suédois (Bolagsverket) sous le numéro 556693-7735,

ici représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (la “Mandataire”), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme “HARBOUR”, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124052, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 573 du 11 avril 2007, et que les statuts (les “Statuts”) n'ont pas été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- EUR), divisé en cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l’“Actionnaire Unique”);

4) Que l’Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 juin 2015. 2LAC/2015/13791. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Yvette THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015103045/108.

(150112894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

#### **Immo Garnech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 158.207.

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO GARNECH S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 706 du 13 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Teresa COLACINO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Dissolution et mise en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, T. COLACINO, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19646. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103074/54.

(150113395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

**Transocean Rig Management S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.001.

*Rectificatif au dépôt L140059025*

*Extrait de l'acte constitutif du 3 avril 2014*

Transocean Inc., une société existant selon lois des Iles Cayman dont le siège social est établi au 70 Harbour Drive, 4<sup>th</sup> Floor Grand Cayman, KY1-1003, Iles Cayman et immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-89645 (l'Associé Commandité),

A signé, le 3 avril 2014, l'acte constitutif (l'Acte) d'une société en commandite simple (la Société) dont est extrait ce qui suit:

**1. Forme.** Il est établi une société en commandite simple qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par ses statuts (les Statuts).

**2. Dénomination.** La dénomination de la Société est Transocean Rig Management S.C.S.

**3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**4. Objet social.** L'objet de la Société est d'entreprendre des opérations de financement par et à travers des transactions se rapportant directement ou indirectement à l'entretien, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des participations avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient, y compris, sans limitation, l'octroi de prêts et autres facilités, valeurs mobilières ou garanties à ces sociétés.

La Société peut notamment effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés à Luxembourg ou à l'étranger appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut effectuer toutes opérations qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**6. Responsabilité des Associés Commandités de la Société.** Les Associés Commandités sont responsables de toutes les obligations de la Société.

**7. Gestion de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs Associés Commandités, responsables personnellement, indéfiniment et solidairement avec la Société des engagements que les actifs de la Société ne peuvent pas couvrir.

Le mandat de l'Associé Commandité ou des Associés Commandités ne sera pas rémunéré, sauf si l'Assemblée Générale en décide autrement

L'Associé Commanditaire ne prendra en aucun cas part à la gestion de la Société et n'aura aucun droit ou aucune autorité pour agir pour la Société ou prendre part à, ou interférer dans, la gestion de la Société y compris en tant que mandataire des Associés Commandités.

**8. Autorité des Associés Commandités.** L'Associé Commandité peut ou les Associés Commandités peuvent exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sauf ceux réservés à l'Assemblée Générale par les Statuts ou la Loi

Les Associés Commandités auront pleins pouvoirs pour mener et approuver pour la Société tous les actes et opérations compatibles avec l'objet social de la Société.

En cas de pluralité d'Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Les Associés Commandités peuvent déléguer l'exécution d'une partie de leur autorité à un tiers par procuration spéciale.

**9. Représentation.** La Société sera engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par un Associé Commandité quel qu'il soit.

La Société sera également engagée envers les tiers par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signer pour le compte de la Société a été valablement délégué par l'Associé Commandité ou les Associés Commandités conformément à l'article 10.2. des Statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Transocean Inc.

Référence de publication: 2015104400/54.

(150113100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

---

**Kadesh Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.607.

L'an deux mille quinze, le seize juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée KADESH PARTICIPATIONS S.à.r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 96.607,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 20013, publié au Mémorial C numéro 1250 du 26 novembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit,

sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19618. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104998/54.

(150114783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

---

**North Star Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 185.770.

L'an deux mille quinze, le seize juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

**A COMPARU:**

La société FUTURE SKY LIMITED, société de droit de Hong Kong, ayant son siège social à Room 1401,14/F., World Commerce Centre, Harbour City, 7-11 Canton Road, Tsim Sha Tsui (Hong Kong) et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Honk Kong sous le numéro 2035597, représentée par son administrateur Monsieur Paolo BETTIOL,

ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "North Star Investment S.à.r.l." établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 100a, Route D'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185.770 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1456 du 5 juin 2014,

dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 29 décembre 2014, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 414 du 14 février 2015.

- Que la comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 7.699,-), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille trois cent un euros (EUR 92.301,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de sept mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (7.699) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

*Souscription et libération*

L'Associé Unique déclare souscrire aux sept mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (7.699) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces, de sorte que la somme de sept mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 7.699,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les Statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier alinéa, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 juin 2015. 2LAC/2015/13578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015105135/54.

(150115509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

---

**Matthias RUPPERT GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.509.

Im Jahre zwei tausend und fünfzehn, den vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Ruppert-Verwaltungs-GmbH Esch, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in D-54518 Esch, Rohrerweg 3, Deutschland, eingetragen beim Amtsgericht von Wittlich, beim Handelsregister unter der Sektion B, Nummer HRB 11295, hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Siegfried RUPPERT, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-54518 Esch, Rohrerweg 3, (Bundesrepublik Deutschland),

selbst hier vertreten durch Herrn Norbert MEISCH, diplômé I.C.H.E.C., beruflich wohnhaft in L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MATTHIAS RUPPERT G.m.b.H.", mit Sitz in L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activités Syrdall, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 43.509), gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Alex WEBER, Notar mit dem Amtswohnsitz in Niederkerschen, am 19. März 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 301 vom 24. Juni 1993,



und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch:

- den vorgenannten Notar Alex WEBER, am 19. Januar 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 186 vom 13. April 1996,
- den amtierenden Notar am 21. September 2004 veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1261 vom 9. Dezember 2004,
- Dass die Komparentin vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MATTHIAS RUPPERT G.m.b.H." zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafterin stellt fest, dass auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Thomas Steinhauer, mit Amtswohnsitz in Trier am 16. Dezember 2014, Urkundenrolle 1812/2014 S, Herr Siegfried RUPPERT, vorgenannt, seine eintausend (1.000) Anteile, welche er an der Gesellschaft gehalten hat, als Sacheinlage in die Gesellschaft Ruppert-Verwaltungs-GmbH Esch, vorgenannt, eingebracht hat.

#### *Zweiter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel sechs (6) der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünf und zwanzig tausend Euro (25.000,- EUR), eingeteilt in ein tausend (1.000) Anteile mit einem Nominalwert von je fünf und zwanzig Euro (25,- EUR), welche alle von der alleinigen Gesellschafterin Ruppert-Verwaltungs-GmbH Esch, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in D-54518 Esch, Rohrerweg 3, Deutschland, eingetragen beim Amtsgericht von Wittlich, beim Handelsregister unter der Sektion B, Nummer HRB 11295, gehalten werden."

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neun hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Norbert MEISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 juin 2015. Relation GAC/2015/5339. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015106006/54.

(150116514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

#### **AlcoDev S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 165.195.

L'an deux mil quinze, le seize juin.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«AlcoDev S.A.»

établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.195,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 décembre 2011, publié au Mémorial C du 19 décembre 2011, numéro 3.110, page 149.241,

dont le capital social s'élève actuellement à la somme de quarante-cinq millions cent mille euros (45.100.000.-€ représenté par quarante-cinq mille (45.100) actions sans valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Detlef Xhonneux, demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort;

Le président désigne comme secrétaire tout employé privé de l'étude notariale, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 40, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

L'assemblée choisit comme scrutateur tout employé privé de l'étude notariale, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 40, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

I.- L'actionnaire unique représenté à l'assemblée générale, la procuration de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. La décision de transférer le siège social statutaire et administratif et le siège de direction effectif de la société à sa nouvelle adresse sise à B-2550 Kontich, Pierstraat 231 (Belgique), avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

2. La décision de modifier les statuts de la société par acte notarié devant un notaire belge et de les établir de nouveau conformément au droit des sociétés belge et en néerlandais, conformément à la réglementation flamande décrétale concernant la langue applicable du fait du déménagement du siège social vers la région flamande.

3. La décision d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel.

4. La décision d'accepter la démission de tous les administrateurs actuels, à l'exception de Monsieur Nicolas DE RIDDER.

5. La décision d'attribuer les procurations nécessaires.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif ainsi que le siège de direction effectif de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015 de Luxembourg à B-2550 Kontich, Pierstraat 231 (Belgique) et de faire adopter par la société la nationalité belge avec maintien de la personnalité juridique de la société, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la dissolution de la société, ni à la constitution d'une personne juridique nouvelle. Le tout sous réserve que la Société s'adapte à la législation belge et qu'elle modifie ses statuts conformément aux dispositions obligatoires du Code des Sociétés Belges qui seront applicables à la suite dudit transfert international de son siège et de sa nouvelle nationalité belge.

La société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de fixer l'adresse du nouveau siège social à B-2550 Kontich, Pierstraat 231 (Belgique).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société par acte notarié devant un notaire belge et de les établir de nouveau conformément au droit des sociétés belge et en néerlandais, conformément à la réglementation flamande décrétale concernant l'emploi des langues applicables lors du déménagement du siège social vers la région flamande à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel, la société à responsabilité limitée «Compagnie Européenne de Révision S.à r.l.», enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37039, avec effet au jour de l'Assemblée générale de l'actionnaire unique de AlcoDev S.A. tenue en Belgique devant un notaire belge constatant le transfert du siège social statutaire, administratif et de direction effective d'AlcoDev S.A. vers le nouveau siège en Belgique en Région Flamande et de son adoption de la nationalité belge et sa soumission au droit des sociétés belge et à la réglementation flamande décrétale concernant l'emploi des langues. En Belgique, l'assemblée désignera un nouveau commissaire inscrit à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, à savoir:

- Monsieur Edouard GOEDERT, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, Rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht,

- Monsieur Philippe MOORKENS, demeurant professionnellement à B-1050 Bruxelles, 5, Avenue Maurice (Belgique),

- Monsieur François HINFRAY, demeurant professionnellement à B2550 Kontich, 231 Pierstraat (Belgique),

- Monsieur Damien HEYMANS, demeurant professionnellement à B2550 Kontich, 229 Pierstraat (Belgique),

- Monsieur Axel MOORKENS, demeurant professionnellement à B-2540 Hove, 101, Mortselsesteenweg (Belgique),

- Monsieur Paul MARIEN, demeurant professionnellement à B2550 Kontich, 239 Pierstraat (Belgique),

à l'exception de Monsieur Nicolas DE RIDDER, demeurant professionnellement à B2550 Kontich, 231 Pierstraat (Belgique),

démission avec effet au jour de l'Assemblée générale de l'actionnaire unique de AlcoDev S.A. tenue en Belgique, devant un notaire belge, constatant le transfert du siège social statutaire, administratif et de direction effective d'AlcoDev S.A. et de son adoption de la nationalité belge.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'attribuer à tout employé de l'Etude notariale de Maître Karine REUTER tout pouvoir afin d'effectuer les formalités requises pour procéder à la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

L'actionnaire déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie

- 1) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement
- 2) que la société ne se livre(ra) pas

à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille huit cent euros (1.800-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. XHONNEUX, T. DAXHELET, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/14105. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015105503/108.

(150116340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

#### **Caliorne 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.639.

#### *Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015*

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

*Pour la société*

CALIORNE 2 S.A.

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

*Administrateur / Administrateur*

Dominique MOINIL / Sophie CHAMPENOIS

*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2015094190/19.

(150104692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**B&M Entreprise de Toitures, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Wästrooss.

R.C.S. Luxembourg B 197.750.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am neunundzwanzigsten Mai.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

- Michael MÜLLER, Dachdeckermeister, wohnhaft zu D-66663 Merzig (Deutschland), Kreuzbergstrasse 20.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: "B&M Entreprise de Toitures".**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausführung von handwerklichen Arbeiten im Bereich Dachdecker und Klempnerhandwerk.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €) und ist in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- €) eingeteilt.**Art. 6.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennntnissetzung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.**Art. 8.** Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.**Art. 9.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.**Art. 10.** Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5 %) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10 %) vom Hundert des Kapitals darstellt.

- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 11.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.**Art. 12.** Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

**Art. 13.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Komparent Michael MÜLLER, vorgeannt, erklärt der wirklich Berechtigte des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf siebenhundertsechzig Euro (760.- €) abgeschätzt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

- Michael MÜLLER, vorgeannt, hundert Anteile . . . . .	100
Total: Hundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2015.

#### *Generalversammlung*

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum alleinigen Geschäftsführer ernannt:
  - Michael MÜLLER, Dachdeckermeister, wohnhaft zu D-66663 Merzig (Deutschland), Kreuzbergstrasse 20.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5445 Schengen, 72B, Wäistrooss.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar den Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: MÜLLER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16630. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015094968/89.

(150106128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

#### **CEP III Investment 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.798.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 15 juin 2015 que:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

- CEP III Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

ont été nommés en tant que membres du conseil de gérance de catégorie A de la Société;

et que Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommé en tant que membre du conseil de gérance de catégorie B de la Société;

pour une période illimitée, avec effet au 02 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.  
CEP III Investment 19 S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015094203/19.

(150104756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**Hubbell Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.452.293,27.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.234.

—  
EXTRAIT

En date du 19 mai 2015:

1. Hubbell Cayman Limited, une société à responsabilité limitée exemptée constituée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis au 122, Mary Street, KY, Grand Cayman, Îles Caïman et immatriculée auprès du registre général des Îles Caïmans sous le numéro CD 135028 («Hubbell Cayman»), associé détenant 17.080 parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société, a transféré son siège social et son administration effective des Îles Caïmans à Luxembourg, avec effet au 19 mai 2015, et a pris le nom de «Harvey Hubbell Holdings S.à r.l.», avec siège social au L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.509;

2. Hubbell Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.851 («Hubbell Investments»), associé détenant 28.113 parts sociales ordinaires de catégorie B de la Société, a été liquidée avec effet immédiat le 19 mai 2015, de telle sorte que les 28.113 parts sociales ordinaires de catégorie B de la Société ont été transférées immédiatement à Hubbell Investments Limited Sàrl, une société à responsabilité limitée exemptée constituée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis au 122, Mary Street, KY, Grand Cayman, Îles Caïman et immatriculée auprès du registre général des Îles Caïmans sous le numéro CD 154033 («Hubbell Investments Limited»), associé unique de Hubbell Investments;

3. le même jour, Hubbell Investments Limited a transféré son siège social et son administration effective des Îles Caïmans à Luxembourg avec effet au 19 mai 2015 et a pris le nom de «Hubbell Power Holdings S.à r.l.», avec siège social au L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.530.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Harvey Hubbell Holdings S.à r.l.: 17.080 parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société; et
- Hubbell Power Holdings S.à r.l.: 28.113 parts sociales ordinaires de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015095241/35.

(150105710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

---

**Delilah Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.804.401,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.737.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 juin 2015*

En date du 4 juin 2015, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement de forme juridique et de siège social du réviseur d'entreprises agréé avec effet au 18 décembre 2014:

KPMG Luxembourg, société coopérative, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 juin 2015.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015094227/19.

(150104981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**EQT Credit II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 174.166.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

“EQT Services (UK) Limited”, a private limited company organised under the laws of England, having its registered office at 53 Chandos Place, London WC2N 4HS, United Kingdom, registered with the UK Financial Services Authority under number 577156 and registered under the Companies Act 2006 register under number 7936651,

represented by Fabien CATHAGNE, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 09 June 2015.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That “EQT Services (UK) Limited” (the “Shareholder”) is the sole shareholder of EQT Credit II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 21 December 2012, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 30 January 2013 under reference number 219 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.166 (the “Company”).

2) That the share capital of the Company is fixed at of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into of twelve thousand five hundred (12,500) shares held by the Shareholder and having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

After this had been set forth, the above named shareholder, representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolution:

*Resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" and each member a "Manager") of at least two (2) members. The members of the Board of Managers need not be shareholders.

The Managers are appointed for an unlimited period of time. Each Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.”

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.-.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

"EQT Services (UK) Limited", a une société constituée sous le droit anglais, ayant son siège social au 53 Chandos Place, London WC2N 4HS, Grande-Bretagne, enregistré auprès de UK Financial Services Authority sous le numéro 577156 et auprès du registre Companies Act 2006 sous le numéro 7936651,

représentée par Maître Fabien CATHAGNE, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 09 juin 2015.

Laquelle procuration pré-mentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que "EQT Services (UK) Limited" (le "Associé Unique") est l'associé unique de EQT Credit II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 janvier 2013 sous le numéro 219 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.166 (la "Société").

2) Que le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), chacune.

Après ce qui a été exposé, l'associé précité, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance" et chaque membre un "Gérant"), composé de minimum deux (2) membres. Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement actionnaires.

Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Chaque Gérant peut être révoqué avec ou sans raison par une résolution des actionnaires titulaires de la majorité des votes.”

#### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à EUR 1.000.-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. CATHAGNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18431. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015096001/89.

(150106836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

---

#### **Delilah US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 78.160.399,02.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.738.

#### *Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 juin 2015*

En date du 4 juin 2015, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l en tant que réviseur d'entreprises agréé, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement de forme juridique et de siège social du réviseur d'entreprises agréé avec effet au 18 décembre 2014:

KPMG Luxembourg, société coopérative, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015094228/19.

(150104979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**Terabyte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 145.452,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 190.575.

---

*Extrait des contrats des cessions de parts sociales de la Société en date du 1<sup>er</sup> juin 2015*

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 1<sup>er</sup> juin 2015, Terabyte Holding S.à r.l., a transféré à Monsieur Ricard Rodrigo Monsonis demeurant à calle Velázquez 35, 28001, Madrid, Espagne, les parts sociales suivantes:

- 500 parts sociales ordinaires;

En plus du contrat de cession mentionné plus haut, Terabyte Holding S.à r.l., a transféré à Monsieur Salvador Martínez Hernández, demeurant à Cami del Moli de les Fonts, 46026, Valencia, Espagne, les parts sociales suivantes en vertu d'un contrat de cession signé le 1<sup>er</sup> juin 2015:

- 330 parts sociales ordinaires;

Par ailleurs, Terabyte Holding S.à r.l., a transféré à Monsieur Pablo Martín Rojas-Marcos, demeurant à calle Velázquez 35, 28001, Madrid, Espagne, les parts sociales suivantes en vertu d'un contrat de cession signé le 1<sup>er</sup> juin 2015:

- 410 parts sociales ordinaires;

Par ailleurs, Terabyte Holding S.à r.l., a transféré à Monsieur Juan Manuel Moyá Oliva, demeurant à Eusebi Estada 12, 07004, Palma de Mallorca, Espagne, les parts sociales suivantes en vertu d'un contrat de cession signé le 1<sup>er</sup> juin 2015:

- 330 parts sociales ordinaires;

En plus, Terabyte Holding S.à r.l., a transféré à Monsieur Damien Bertrand, demeurant à calle Velázquez 35, 4<sup>o</sup>, 28001, Madrid, Espagne, les parts sociales suivantes en vertu d'un contrat de cession signé le 1<sup>er</sup> juin 2015:

- 671 parts sociales ordinaires;

- 529 parts sociales préférentielles de rachat obligatoire;

En outre, Terabyte Holding S.à r.l., a transféré à Monsieur Fernando Conte Garcia, demeurant à calle Velázquez 35, 4<sup>o</sup>, 28001, Madrid, Espagne, les parts sociales suivantes en vertu d'un contrat de cession signé le 1<sup>er</sup> juin 2015:

- 59 parts sociales ordinaires;

- 441 parts sociales préférentielles de rachat obligatoire

De plus, Terabyte Holding S.à r.l., a transféré à Monsieur Miguel Iraburu Elizondo, demeurant à calle Velázquez 35, 4<sup>o</sup>, 28001, Madrid, Espagne, les parts sociales suivantes en vertu d'un contrat de cession signé le 1<sup>er</sup> juin 2015:

- 84 parts sociales ordinaires;

- 116 parts sociales préférentielles de rachat obligatoire;

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015098698/35.

(150108422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Danimel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.043.

---

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015*

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

*Pour la société*

DANIMEL S.A.  
FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.  
*Administrateur / Administrateur*  
Michel DI BENEDETTO / Sophie CHAMPENOIS  
*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2015094235/19.

(150104818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**BTG Pactual E&P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.053.652.001,71.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.405.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of June,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BTG Pactual E&P S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 178.405, incorporated on June 13, 2013, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2022 of August 21, 2013 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 30, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

BTG Pactual Holding Internacional S.A., a public limited liability company (Sociedade Anônima) incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at 501, Praia de Botafogo, bâtiment Torre Corcovado, étage 5 andar, BR-22250-040 Rio de Janeiro, Brazil, registered with the Cadastro Nacional de Pessoa Juridica/ Ministério de Fazenda under no. 12.552.209/0001-47 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at one billion sixty-one million one hundred and eighty-nine thousand twenty-six United States Dollars and eighty-three cents (USD 1,061,189,026.83) represented by one hundred and six billion one hundred and eighteen million nine hundred and two thousand six hundred and eighty-three (106,118,902,683) shares in registered form, having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of seven million five hundred and thirty-seven thousand twenty-five United States Dollars and twelve cents (USD 7,537,025.12) by redemption and cancellation of seven hundred and fifty-three million seven hundred and two thousand five hundred and twelve (753,702,512) shares and subsequent repayment of the said amount to the Sole Shareholder;

3. Consequential amendment of Article 5.1. of the articles of association of the Company;

4. Update of the share register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

*First Resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

### *Second Resolution*

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of seven million five hundred and thirty-seven thousand twenty-five United States Dollars and twelve cents (USD 7,537,025.12) by redemption and cancellation of seven hundred and fifty-three million seven hundred and two thousand five hundred and twelve (753,702,512) shares and subsequent repayment of the said amount to the Sole Shareholder.

### *Third Resolution*

The Meeting resolves to amend Article 5.1. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one billion fifty-three million six hundred and fifty-two thousand one United States Dollars and seventy-one cents (USD 1,053,652,001.71) represented by one hundred and five billion three hundred and sixty-five million two hundred thousand one hundred and seventy-one (105,365,200,171) shares in registered form, having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up”.

### *Fourth Resolution*

The Meeting resolves to update the share register of the Company in order to reflect the above resolutions.

There being no further business, the meeting is closed.

### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BTG Pactual E&P S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.405, constituée le 13 juin 2013 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2022 du 21 août 2013 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 mars 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

### A COMPARU:

BTG Pactual Holding Internacional S.A., une société à responsabilité limitée (Sociedade Anônima) constituée selon les lois du Brésil, ayant son siège social à 501, Praia de Botafogo, bâtiment Torre Corcovado, étage 5 andar, BR- 22250-040 Rio de Janeiro, Brazil, immatriculée auprès du Cadastro Nacional de Pessoa Juridica/ Ministério de Fazenda sous le numéro 35.300.446.267 et auprès du bureau de recette fédérale du Brésil sous le numéro 12.552.209/0001-47 (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un milliard soixante et un millions cent quatre-vingt-neuf mille vingt-six Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-trois centimes (USD 1.061.189.026,83), représenté par cent six milliards cent dix-huit millions neuf cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (106.118.902.683) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0.01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de sept millions cinq cent trente-sept mille vingt-cinq Dollars des Etats-Unis et douze centimes (USD 7.537.025,12) par le rachat et l'annulation de sept cent cinquante-trois millions sept cent deux mille cinq cent douze (753.702.512) parts sociales nominatives et paiement subséquent de cette somme à l'Associé Unique;

3. Modification en conséquence de l'article 5.1. des Statuts de la Société; et
4. Mise à jour du registre de parts sociales nominatives de la Société; et
5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième Résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept millions cinq cent trente-sept mille vingt-cinq Dollars des Etats-Unis et douze centimes (USD 7.537.025,12) par le rachat et l'annulation de sept cent cinquante-trois millions sept cent deux mille cinq cent douze (753.702.512) parts sociales nominatives et paiement subséquent de cette somme à l'Associé Unique.

#### *Troisième Résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts de la Société afin qu'il soit rédigé de la façon suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un milliard cinquante-trois millions six cent cinquante-deux mille un Dollars américains et soixante et onze centimes (USD 1.053.652.001,71) représenté par cent cinq milliards trois cent soixante-cinq millions deux cent mille cent soixante et onze (105.365.200.171) parts sociales sous la forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar américain (USD 0,01), toutes souscrites et entièrement payées».

#### *Quatrième Résolution*

L'Assemblée décide de mettre à jour le registre des parts sociales nominatives de la Société pour y refléter les résolutions précédentes.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18831. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 2015099293/143.

(150109458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

**Fürlehre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 75, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 50.054.

L'an deux mil quinze, le deux juin,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:



Monsieur Jean LANGLOIS, gérant de sociétés, né à Cauderan, France, le 24 octobre 1948, demeurant à F-33260 LaTeste, 2, rue Roger Dubois, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

Monsieur Sylvain LANGLOIS, né à Talence, France, le 27 avril 1985, demeurant à NSW 2068 Willoughby, Australie, Marlborough Road, 35A,

En vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lequel comparant, après avoir établi qu'ensemble avec son mandant ils détiennent toutes les 9840 parts de la société à responsabilité limitée FÜRLEHRE s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-1145 Luxembourg, 75, rue des Aubépines, inscrite au RCSL sous le numéro B 50.054,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 216 du 18 mai 1995,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 mai 2014, publié au Mémorial C numéro 2488 du 16 septembre 2014,

s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Capital social:

Le capital de la société est augmenté de soixante mille Euros (€ 60.000,-) pour être porté de son montant actuel de deux cent quarante-six mille Euros (€ 246.000,-) au montant de trois cent six mille Euros (€ 306.000,-) par un apport en espèces de Monsieur Jean LANGLOIS et représenté par la création et l'émission de deux mille quatre cents (2400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, numérotées de 9841 à 12240 et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Le notaire constate la réalité de cet apport qui lui est démontrée au moyen d'un certificat bancaire.

L'intégralité des 2400 nouvelles parts sociales est souscrite par l'associé Jean LANGLOIS en rémunération de son apport, et après que Monsieur Sylvain LANGLOIS ait renoncé à son droit de souscription.

L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent six mille Euros (€ 306.000,-) divisé en douze mille deux cent quarante (12.240) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. LANGLOIS, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17326. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €

*Le Receveur ff.* (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015094336/46.

(150104490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**Lorber SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 87.053.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 avril 2002, publié au Mémorial C N° 1047 du 09 juillet 2002. Statuts modifiés, suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 août 2002, publié au Mémorial C N° 1559 du 30 octobre 2002.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015 réunie au siège social*

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Régis Krebs, domicilié 4, Hanner der Schoul L 5446 Schengen en qualité d'administrateur à effet de ce jour.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir au mois de juin 2019

L'Assemblée décide de nommer la société KL Industries Sàrl, dont le siège social se situe 4, Hanner der Schoul L 5446 Schengen en qualité de commissaire aux comptes à effet de ce jour pour l'exercice en cours.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir au mois de juin 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Administrateur*

Référence de publication: 2015095367/2.

(150105725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

---

**International Finance Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.132.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme AEROJET S.A.H, avec siège social au L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18.856,

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 juin 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société INTERNATIONAL FINANCE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32.132, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 8 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°122, page 5843 et suivant en 1990 (la «Société»);

- que les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, suivant acte reçu par Me Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3275 le 6 novembre 2014;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille EUROS (31.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un EUROS (31.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la société AEROJET S.A.H., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 mai 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan intermédiaire au 31 mai 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18624. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015096815/60.

(150107451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

**Holmby Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.096.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2015.*

*Résolutions:*

Il résulte des décisions prises par les conseils d'administration de la Société tenu en date du 25 mai 2015 qu'ont été acceptées:

- la reprise du mandat de Commissaire confié à la société ComCo S.A. par la société H.R.T. Révision S.A., établie et ayant son siège social au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 51.338;
- la démission de H.R.T. Révision S.A. de son mandat de Commissaire avec effet au 29 janvier 2015.

Par ailleurs, il résulte que le siège social est transféré au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 25 mai 2015.

Pour extrait conforme

Holmby Investments S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015094400/19.

(150104402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**NBIM Karl LBG1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.284.886,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.300.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NBIM Karl S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188.039 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Myriam Olivie, private lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "NBIM Karl LBG1 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 189.300, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg on 31 July 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2801 dated 8 October 2014 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary on 27 May 2015, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

II.- That the 3,664,588 (three million six hundred sixty-four thousand five hundred eighty-eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting

can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital of the Company in the amount of six hundred twenty thousand two hundred ninety-eight Euro (EUR 620,298.-) so as to raise it from its present amount of three million six hundred sixty-four thousand five hundred eighty-eight Euro (EUR 3,664,588.-) to four million two hundred eighty-four thousand eight hundred eighty-six Euro (EUR 4,284,886.-), by the issuance of six hundred twenty thousand two hundred ninety-eight (620,298) new shares of one Euro (EUR 1.-) together with issue premium of five million five hundred eighty-two thousand six hundred eighty-six Euro (EUR 5,582,686.-).

2. Subscription and paying-up by NBIM Karl S.à r.l. of six hundred twenty thousand two hundred ninety-eight (620,298) new shares of one Euro (EUR 1.-) together with issue premium of five million five hundred eighty-two thousand six hundred eighty-six Euro (EUR 5,582,686.-), by a contribution in cash of an amount of six million two hundred two thousand nine hundred eighty-four Euro (EUR 6,202,984.-).

3. Amendment of Article 5.1. of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase.

IV. After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company in the amount of six hundred twenty thousand two hundred ninety-eight Euro (EUR 620,298.-) so as to raise it from its present amount of three million six hundred sixty-four thousand five hundred eighty-eight Euro (EUR 3,664,588.-) to four million two hundred eighty-four thousand eight hundred eighty-six Euro (EUR 4,284,886.-), by the issuance of six hundred twenty thousand two hundred ninety-eight (620,298) new shares of one Euro (EUR 1.-) together with issue premium of five million five hundred eighty-two thousand six hundred eighty-six Euro (EUR 5,582,686.-).

#### *Subscription and payment*

NBIM Karl S.à r.l., prenamed, has declared to subscribe for six hundred twenty thousand two hundred ninety-eight (620,298) new shares of one Euro (EUR 1.-) together with issue premium of five million five hundred eighty-two thousand six hundred eighty-six Euro (EUR 5,582,686.-), by a contribution in cash of an amount of six million two hundred two thousand nine hundred eighty-four Euro (EUR 6,202,984.-), proof of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides to amend Article 5.1. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**Art. 5.1.** “The share capital of the Company is set at four million two hundred eighty-four thousand eight hundred eighty-six Euro (EUR 4,284,886.-) divided into four million two hundred eighty-four thousand eight hundred eighty-six (4,284,886) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.”

#### *Expenses*

The cost, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand eight hundred Euro (€ 3,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de juin,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

NBIM Karl S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 188.039 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Myriam Olivié, juriste privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante, précitée, est l'Associé Unique actuel de la société à responsabilité limitée "NBIM Karl LBG1 S.à r.l." ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 189.300, constituée suivant acte notarié de Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2801 du 8 octobre 2014 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 27 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que les 3.664.588 (trois millions six cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société pour un montant de six cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 620.298,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de trois millions six cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 3.664.588) à quatre millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-six euros (EUR 4.284.886,-), par l'émission de six cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (620.298) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission de cinq millions cinq cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 5.582.686,-).

2. Souscription et libération par NBIM Karl S.à r.l., six cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (620.298) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission de cinq millions cinq cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 5.582.686,-), par un apport en numéraire de six millions deux cent deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.202.984,-).

3. Modification de l'Article 5.1. des statuts de la Société afin de répercuter l'augmentation de capital.

IV. Après avoir exposé l'ordre du jour ci-dessus détaillé, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de six cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 620.298,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de trois millions six cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 3.664.588) à quatre millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-six euros (EUR 4.284.886,-), par l'émission de six cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (620.298) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission de cinq millions cinq cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 5.582.686,-).

#### *Souscription et libération*

NBIM Karl S.à r.l., prénommée, a déclaré souscrire pour six cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (620.298) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission de cinq millions cinq cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 5.582.686,-), par une contribution en numéraire d'un montant de six millions deux cent deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.202.984,-); la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'Article 5.1. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.1.** «Le capital social est fixé à quatre millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-six euros (EUR 4.284.886,-), représenté par quatre millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-six (4.284.886) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.»

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés en raison du présent acte sont estimés à trois mille huit cents euros (€ 3.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

A la demande de la comparante, le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi par une version française; à la demande de la comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date indiquée en tête des présentes.



Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses prénoms, nom, état civil et résidence, ladite comparante signe avec le notaire, l'acte original présent.

Signé: M. OLIVIÉ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: DAC/2015/10437. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur ff.* (signé): RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102474/143.

(150112301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

---

**Kaiserkarree Fixtures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.864.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Monsieur Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur George Hatzmann, né le 23 janvier 1968 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg



Signature

Référence de publication: 2015094460/48.

(150104941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**Sareno, Sacha Rénovations S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3672 Kayl, 70, rue de Tetange.

R.C.S. Luxembourg B 162.569.

L'an deux mille quinze, le huit juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Sacha Rénovations S.à r.l. en abrégé Sareno, établie et ayant son siège social à L-3672 Kayl, 70, rue de Tetange, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 20 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2291 du 27 septembre 2011 et modifiée suivant acte Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 29 janvier 2014, publié au dit Mémorial, Numéro 910 du 9 avril 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.569, L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie Becker, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Aleksandar Markovic, décorateur mural, demeurant à L-7260 Bereldange, 4, rue Adolphe Weis.

L'assemblée choisit comme scrutateur Aleksandar Markovic, décorateur mural, demeurant à L-7260 Bereldange, 4, rue Adolphe Weis.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Aleksandar Markovic en qualité de liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société Aleksandar Markovic, décorateur mural, demeurant à L-7260 Bereldange, 4, rue Adolphe Weis, liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tous actes nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des associés. Le Liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales ou des tâches spécifiquement définies, déléguer à un ou plusieurs mandataires, personnes physiques ou morales, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, MARKOVIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 18449. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signe): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100755/60.

(150110145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

---

**Laboratoire Dentaire Graffe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 113, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 80.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094511/10.

(150104447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**TS 5CP Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 18.883,20.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.913.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme  
ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Senningerberg  
Signature

Référence de publication: 2015094802/44.

(150104986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**Laudamar Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 101.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094516/10.

(150104705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**Pneus Service Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 59F, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 114.988.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zehnten Juni.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz zu Junglinster, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

Herr Carlo HOFFMANN, geboren am 26. Februar 1964 in Trier, Deutschland, wohnhaft in 76, rue du Bocksberg, L-6614 Wasserbillig,

„der Komparent“

hier vertreten durch Herrn Patrick VAN HEES, privat Beamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, 2, Avenue Charles de Gaulle

„der Bevollmächtigte“

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorgeannt, erklärt und bietet den Notar zu beurkunden:

1. Daß die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PNEUS SERVICE HOFFMANN S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114988, mit Sitz in L-6686 Mertert, 59F, Route de Wasserbillig, am 9. März 2006 vor Notar Joseph GLODEN, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, gegründet wurde, und die Satzung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 1129 vom 10. Juni 2006 veröffentlicht wurde; die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert am 21. November 2013 und im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. Mem C 100 vom 11. Januar 2014 veröffentlicht.

2. Daß das Kapital der Gesellschaft sich auf ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT Euro (EUR 12.500,-) beläuft, eingeteilt in EINHUNDERT (100) Geschäftsanteile voll eingezahlte Anteile von je EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG Euro (EUR 125,-)

3. Daß der Unterzeichnete, in seiner Eigenschaft als alleinige Gesellschafter, ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

4. Daß der Unterzeichnete, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft PNEUS SERVICE HOFFMANN S.à r.l. erklärt, daß alle Passiva beglichen sind und die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen, ist da er persönlich für alle Verpflichtungen der Gesellschaft haftet.

5. Daß der Unterzeichnete sämtlichen Geschäftsführern Entlastung erteilt.

6. Daß der Vollmachtnehmer das Register der Gesellschaft annullieren kann.

7. Daß die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Patrick VAN HEES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 juin 2015. Relation GAC/2015/5002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015098607/44.

(150108475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Les Productions du Cercle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094521/10.

(150105097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.890.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 juin 2015*

Il résulte des délibérations et décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 3 juin 2015 que:

L'assemblée a pris acte de ce que tous les mandats des administrateurs sont venus à terme avec la présente assemblée.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Jacques Berghmans, Président et administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12;
  - Monsieur Hubert Comte de Marchant et d'Ansembourg, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12;
  - Monsieur Olivier de Vinck, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12;
  - Monsieur Hervé Rodier, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12;
  - Monsieur Robert Tyrwhitt-Drake, administrateur, demeurant professionnellement à GB-SW1Y 4 JS, St James's Square, 33;
  - Monsieur Patrick Wagenaar, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12;
  - Monsieur Vincent Planche, administrateur demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, rue Guimard, 16-18;
  - Monsieur Jean-René Perrette, administrateur, demeurant professionnellement à GB-SW3 2AL, Londres, Yeoman's Row, 3;
  - Monsieur Peter Neil Robson, administrateur, demeurant professionnellement à GB-SW1Y 4 JS, St James's Square, 33;
  - Monsieur Henri Delwaide, administrateur, demeurant professionnellement à B - 1050 Bruxelles, Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5/14;
  - PACBO EUROPE Administration et Conseil, administrateur, domiciliée au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice Crochet, demeurant professionnellement au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg;
- pour un nouvel exercice. Le mandat de ces administrateurs viendra donc à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2016 statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2015, le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers Société coopérative établie et ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Pour extrait conforme  
TREE TOP ASSET MANAGEMENT S.A.  
Olivier de Vinck  
*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2015098706/44.

(150108729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Lucagri Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 143.904.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094541/10.

(150104207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**Le Bon Coin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 8, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 184.777.

---

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le huit juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Nuno Miguel DE SOUSA SILVA FERREIRA, aide-monteur, né à Porto (Portugal) le 16 août 1990, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 12, rue Michel Rodange,
- Monsieur Manuel DE BARROS FERREIRA, monteur, né à Paredes (Portugal) le 8 avril 1966, demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 64, rue des Charbons.

Les comparants exposent ce qui suit:

1) Ils sont les seuls propriétaires de la totalité des parts de la société dénommée LE BON COIN S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4306 Esch-sur-Alzette, 8, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B184.777, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1120 du 3 mai 2014, non modifiée depuis et dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux associés à concurrence de leur participation dans la société.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DE SOUSA SILVA FERREIRA, DE BARROS FERREIRA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 18451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099715/44.

(150110144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Lucidum International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.040.

Par la présente je vous informe que je démissionne avec effet immédiat du mandat d'administrateur de votre société Lucidum International SA - N° RCSL B119040.

Luc LEROI.

Référence de publication: 2015094542/10.

(150104166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**SEIEF, South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.536.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Canan CETIN, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of South Europe Infrastructure Equity Finance, in abbreviate SEIEF, a limited partnership (société en commandite par actions), having its registered office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.536, incorporated on 24<sup>th</sup> March 2006 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary having resided in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1195 of 20<sup>th</sup> June 2006 and the Articles of Association having been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 1<sup>st</sup> of April 2015, in process of registration («the Company»);

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted on 30<sup>th</sup> March 2015 by the Board of Directors of EPI Partners S.à r.l. as the sole general partner of the Company (hereinafter «the General Partner»), a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalized.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred forty-six thousand three hundred fifteen euro (EUR 146,315.-) divided into forty-five thousand seven hundred twenty-five (45,725) Class A Shares, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) all of which being fully paid up.

II. That pursuant to Article 5.1 of the Company's Articles of Association, the authorized capital of the Company is set at two hundred twenty thousand euro (EUR 220,000.-) divided into seventy-five thousand one hundred ninety-nine (75,199) Class A Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, one (1) Class B Share with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, and that pursuant to the Article 5.4: "the General Partner is authorized and empowered to realize any increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, in successive tranches, by issuing new Shares to Shareholders, against payment in cash or in kind, to determine the place, the date, issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares, and to remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Shares against payment in cash. In case of suppression or limitation of the preferential subscription right of the Shareholders, the General Partner shall maintain the percentage of detention of each Shareholder in the share capital of the Company as agreed in writing by the Shareholders in a shareholder agreement or any other contractual arrangements between the Shareholders. Should the General Partner not be in a position to maintain this percentage, the General Partner shall convene a shareholder's meeting to resolve upon the proposed capital increase. This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication



of the minutes of the general meeting of Shareholders of the Company held on 21<sup>st</sup> May 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1950 of 21<sup>st</sup> September 2010, and it may be renewed by a general meeting of Shareholders”.

III. That the General Partner of the Company at the meeting held on 30<sup>th</sup> March 2015 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to Article 5.4 of the Company's Articles of Association, has decided, an increase of the issued share capital by an amount of five thousand nine hundred forty euro (EUR 5,940.-) in order to raise it from its present amount of one hundred forty-six thousand three hundred fifteen euro (EUR 146,315.-) to the amount of one hundred fifty-two thousand two hundred fifty-five euro (EUR 152,255.-) by the creation and issue of two thousand three hundred and seventy-six (2,376) new Class A Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2,50), having the same rights and privileges as the already existing shares, issued with a share premium of five million nine hundred thirty-four thousand sixty euros (EUR 5,934,060) for a total amount of five million nine hundred forty thousand euros (EUR 5,940,000).

That the General Partner of the Company at the meeting held on 30<sup>th</sup> March 2015 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 23<sup>rd</sup> of April 2015, the subscription of the total of two thousand three hundred and seventy-six (2,376) new Class A Shares. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed by the subscribers as mentioned in the meeting of 30<sup>th</sup> of March 2015 and fully paid up, by contributions in cash to the Company as confirmed on 28<sup>th</sup> of April 2015, so that the total amount of five million nine hundred forty thousand euro (EUR 5,940,000) representing the amount of the above mentioned capital increase (new Class A Shares plus a premium share) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

IV. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 28<sup>th</sup> of April 2015, the first paragraph of Article 5.2. of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5.2.** The issued share capital of the Company is set at one hundred fifty-two thousand two hundred fifty-five euro (EUR 152,255.-) divided into forty-eight thousand one hundred and one (48,101) Class A Shares, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50).»

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand seven hundred seventy euro (EUR 3,770.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deux juin,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de South Europe Infrastructure Equity Finance, en abrégé SEIEF, une société en commandite par actions ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.536, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire ayant eu sa résidence à Luxembourg, du 24 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1195 en date du 20 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> avril 2015, en cours de publication (la «Société»);

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées en date du 30 mars 2015 par les gérants d'EPI Partners S.à r.l. agissant en sa qualité de gérant unique de la Société (ci-après «le Gérant»), une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent quarante-six mille trois cent quinze euros (EUR 146.315,-) divisé en quarante-cinq mille sept cent vingt-cinq (45.725) Actions de catégorie A, une (1) Action de catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2.50), entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'Article 5.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,-) divisé en soixante-quinze mille cent quatre-vingt-dix-neuf (75.199) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, une (1) Action de Catégorie B ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) et douze mille huit cents (12.800) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, et qu'en vertu de l'article 5.4 des statuts de la Société: «le Gérant de la Société est autorisé et habilité à réaliser toute augmentation de capital, dans les limites du capital autorisé, en tranches successives, en émettant de nouvelles Actions aux Actionnaires, en contrepartie de paiement en numéraire ou d'apport en nature, à déterminer le lieu, la date, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions et à supprimer ou limiter le droit préférentiel des Actionnaires en cas d'émission d'Actions en contrepartie d'un paiement en numéraire. En cas de suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des Actionnaires, le Gérant doit maintenir le pourcentage de détention de chaque Actionnaire dans le capital social de la Société telle que convenue par écrit par les Actionnaires dans un pacte d'actionnaires ou tout autre accord contractuel entre Actionnaires. A défaut de pouvoir maintenir ce pourcentage, le Gérant devra convoquer une assemblée des actionnaires pour délibérer sur l'augmentation de capital proposée. Cette autorisation reste valable pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société tenue le 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1950 du 21 septembre 2010.».

III. Que le Gérant, a, lors de la réunion du 30 mars 2015 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 5.4 des statuts de la Société, décidé, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de cinq mille neuf cent quarante euros (EUR 5.940,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-six mille trois cent quinze euros (EUR 146.315,-) à un montant de cent cinquante-deux mille deux cent cinquante-cinq euros (152.255,-) par la création et l'émission de deux mille trois cent soixante-seize (2.376) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2.50) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, assortie d'une prime d'émission de cinq millions neuf cent trente-quatre mille soixante euros (EUR 5.934.060,-), soit un montant total de cinq millions neuf cent quarante mille euros (EUR 5.940.000,-).

Que le Gérant de la Société a, lors de la réunion du 30 mars 2015, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 23 avril 2015, la souscription de la totalité des deux mille trois cent soixante-seize (2.376) nouvelles actions de catégorie A.

Que toutes ces nouvelles actions de catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs tel que mentionnés dans la réunion du 30 mars 2015 et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 28 avril 2015, de sorte que la somme de cinq millions neuf cent quarante mille euros (EUR 5.940.000,-), représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social (nouvelles Actions de catégorie A ainsi qu'une prime d'émission), se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

IV. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 28 avril 2015, le premier paragraphe de l'Article 5.2. des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.2.** Le capital émis de la Société est fixé à cent cinquante-deux mille deux cent cinquante-cinq euros (152.255,-) divisé en quarante-huit mille cent et une (48.101) Actions de catégorie A, une (1) Action de catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2.50).»

#### *Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille sept cent soixante-dix euros (EUR 3.770,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 juin 2015. Relatino: 1LAC/2015/17670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099982/152.

(150109733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

**Vantage Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.446.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Luxembourg,

There appeared:

Vantage Holding Hungary Kft., a limited company incorporated under the laws of Hungary, having its registered office at Wesselényi utca, 16, 3. em., 1077 Budapest, Hungary, registered with the Budapest Trade Register under number 01-09-913549,

duly represented by Mr Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston (Texas), on 1 May 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Vantage Luxembourg I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 220,000.-, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147446 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 August 2009 number 1640. The articles of association have been amended for the last time on 7 June 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 August 2013 number 1926.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of association of the Company as follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company from its present amount of two hundred twenty thousand US Dollars (USD 220,000.-) up to two hundred eighty thousand US Dollars (USD 280,000.-) by the issue of sixty thousand (60,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

There appeared Mr Bastien Burin, previously named, who declares to subscribe in the name and for the account of Vantage Holding Hungary Kft., mentioned above, on the basis of a proxy dated 1 May 2015, to all the newly issued shares. The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of sixty thousand US Dollars (USD 60,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the precedent resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

**Art. 6.** «The Company's share capital is set at two hundred eighty thousand US dollars (USD 280,000.-) represented by two hundred eighty thousand (280,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg,

A comparu:

Vantage Holding Hungary Kft., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Hongrie, ayant son siège social à Wesselényi utca, 16, 3. em., 1077 Budapest, Hongrie, inscrite au registre de commerce de Budapest sous le numéro 01-09-913549,

ici représentée par Monsieur Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston (Texas) le 1 mai 2015.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de Vantage Luxembourg I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de USD 220.000,-, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147446 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 août 2009 numéro 1640. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 7 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 août 2013 numéro 1926.

Le comparant représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent vingt mille US dollars (USD 220.000,-) à un montant de deux cent quatre-vingt mille US dollars (USD 280.000,-) par l'émission de soixante mille (60.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

A comparu Monsieur Bastien Burin, prénommé, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de Vantage Holding Hungary Kft., susmentionnée, sur base d'une procuration datée du 1 mai 2015, toutes les parts sociales nouvellement émises. Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant de soixante mille US dollars (USD 60.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** «Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt mille US dollars (USD 280.000,-) représenté par deux cent quatre-vingt mille (280.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.»

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 juin 2015. Relation: EAC/2015/12766. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015100890/98.

(150110922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.